



Patrimoine  
Culturel  
Immatériel  
en France



## AMBASSADE DES CONFRÉRIES DE LA NOUVELLE-AQUITAINE TERRAINS ET GOÛT

Le Président

-----

**Bruno CARNEZ**

**205 chemin des Tourbières  
40465 Pontonx-sur-l'Adour**

**Pontonx le 31 aout 2023**

### Objet : LE PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET IMMATÉRIEL SAUVEGARDÉ DEPUIS 20 ANS

Madame le Maire, Mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, Monsieur le Grand Maître et les membres de votre Confrérie, mes chers Collègues,

« La quarantième édition des Journées européennes du patrimoine (JEP), qui se déroule ce week-end des 16 et 17 septembre 2023, met notamment à l'honneur le patrimoine du sport et le patrimoine vivant. Ce dernier s'est démocratisé depuis vingt ans avec la signature, en 2003, de la première convention de l'UNESCO visant à sa sauvegarde. »

L'[Unesco](#) en propose la définition suivante :

« Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir. Nos patrimoines culturel et naturel sont deux sources irremplaçables de vie et d'inspiration. » (UNESCO, 2008). Il inclut notamment les « œuvres qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science » (monuments ou ensembles) ou du « point de vue [esthétique](#), [ethnologique](#) ou [anthropologique](#) »

. Cette définition distingue deux types de valeur

1. une valeur d'héritage du passé dont nous profitons... ([valeur d'usage](#)), « sources irremplaçables de vie et d'inspiration »,
2. des valeurs à transmettre « aux générations futures », notion qui évoque une valeur du registre de la [maintenabilité](#).

Nous, Confréries, nous sommes le Patrimoine car nous sommes le passé, le présent et l'avenir :

Pour beaucoup d'entre nous, pendant des années on a pensé essentiellement patrimoine bâti, le patrimoine vivant n'était pas identifié en tant que tel. Il faisait partie de notre quotidien, et on le rangeait sous les vocables de tradition, folklore, usage local, fêtes locales, ou autres, ici, basques.

J'ai l'impression que si on a progressé dans certains secteurs, grâce à l'engagement militant, globalement on a encore beaucoup de chemin à faire. Déjà en acceptant et en développant les termes : patrimoine vivant, culturel, immatériel.

A quoi servirait notre patrimoine bâti s'il n'y avait plus personne pour prendre la relève de notre patrimoine vivant. On deviendrait un immense musée, ou une réserve !!!

Le 17 octobre 2003, la 32e Conférence générale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) adoptait à Paris la première convention visant la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI).

Le Pays Basque, ce petit coin du monde a, à plus d'un titre, une immense richesse culturelle, immatérielle reconnue et il en reste à reconnaître. Attention toutefois, reconnue à l'extérieur, méconnue trop souvent, à l'intérieur, voilà le paradoxe 20 ans après la mise en place du PCI. Si les générations qui nous ont précédé, ont porté à bras le corps ces richesses immatérielles inestimables, véritable ADN des habitants de ce territoire, celles du XXI ème siècle, vont peut-être assister à son déclin. Il ne s'agit pas de faire du catastrophisme, mais d'être simplement réaliste.

Dans une société où tout va plus vite, dans une recherche effrénée de profit, de gain de productivité, d'images, de marketing et j'en passe...

### **Posons-nous la question, que deviennent les composantes de notre patrimoine vivant ?**

Danse, chant, langue, théâtre, jeux et sports traditionnels, art de vivre, fêtes patronales, votives, traditionnelles, notre mode vie, nos loisirs, notre cuisine traditionnelle, notre gastronomie, notre agriculture traditionnelle en osmose avec la nature, notre vie associative, la dynamisation de nos villes et villages !

Le problème a été posé il y a plus de 20 ans, grâce à l'analyse de pays comme le Japon ou la Corée du Sud

Si les journées européennes 2023 du patrimoine, mettent en valeur le patrimoine immatériel dans le cadre de son 20 ème anniversaire, **ne serait-il pas judicieux de faire, rapidement,**

---

Association régie par la Loi de 1901, identifiée W641001640 au R.N.A.

SIRET : 49968930500021 APE : 9412Z

Siège social : Maison de l'Agriculture et de la Forêt, Cité Mondiale, 6 parvis des Chartrons, 33075-BORDEAUX CEDEX

Adresse courrier : chez le Président Bruno CARNEZ, 205 chemin des Tourbières, 40465 Pontonx-sur-l'Adour

Téléphone fixe : 05 58 57 20 70 Portable : 06 86 00 46 69

Courriel : [ambassadeconfnouvelleaqui12@gmail.com](mailto:ambassadeconfnouvelleaqui12@gmail.com) Site : <https://ambassade-confreries-aquitaine.jimdo.com/>

**un état des lieux de nos patrimoines immatériels avant qu'ils ne disparaissent, si on ne faisait rien.** Notre devoir c'est de faire un diagnostic collectif afin d'y emmener les correctifs nécessaires pour assurer leurs pérennités et donner aux générations futures une situation saine et une vision claire sur ces richesses patrimoniales. C'est aussi de faire découvrir et donner envie aux générations futures de participer à notre patrimoine vivant. Ce ne sont pas des activités mineures, qu'on délaisse dans un coin aux bons soins de quelques autochtones passionnés et passionnants.

Voilà pourquoi l'Ambassade des Confréries de Nouvelle Aquitaine a initié le dossier Unesco. Dans un premier temps nous avons obtenu le label du PCI France le 16 juin dernier et maintenant nous nous lançons pour obtenir le Label Unesco. Cela ne peut se faire sans vous, sans votre aide et c'est pourquoi nous vous avons demandé de remplir des fiches. Ces fiches représentent le passé (ancienneté de la confrérie), le présent (protection de la recette et de votre produit du terroir), l'avenir (transmission aux générations futures de notre art de vivre dans notre terroir).

Dans un pays qui est si prompt à organiser des assises à tout bout de champ, ne serait-il pas temps que les responsables politiques locaux en lien avec le tissu encore dense des acteurs de notre patrimoine vivant échangent, ensemble, et tissent des liens forts et fructueux.

C'est après la Seconde Guerre mondiale que le Japon, de peur de perdre ses traditions et ses connaissances ancestrales, devient le premier pays à vouloir protéger son patrimoine vivant. L'État désigne alors des « trésors humains vivants ». **« Ce sont des personnes qui détiennent des savoir-faire à un haut niveau pour recréer des éléments du patrimoine vivant et qui s'engagent à les transmettre aux générations futures »**, explique Lily Martinet, chargée de mission pour le patrimoine culturel immatériel au ministère de la Culture.

En 1993, l'UNESCO s'inspire du système des trésors humains vivants, sous l'impulsion de la République de Corée, avant d'adopter en 2003, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI). Depuis, 181 pays l'ont rejointe.

La Convention Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel reconnaît la nécessité de protéger un patrimoine vivant qui favorise le dialogue entre les peuples, la diversité culturelle et la créativité humaine. Son objectif était alors de sensibiliser un large public à l'importance du PCI en le mettant en valeur et en renforçant la reconnaissance des détenteurs et des praticiens. Elle améliore notamment les conditions de pratique, de transmission, de sauvegarde et de diffusion.

Maintenant nous allons travailler pour que le dossier UNESCO soit déposé rapidement. Nous le ferons avec nos Confrères étrangers car :

**« La labellisation de l'UNESCO est universelle, et bénéficiera ainsi de fait, à l'ensemble des confréries de France et de l'étranger au même titre que l'inscription à l'inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel des confréries pour la France ».**

En tout état de cause, nous sommes toujours convaincus que la labellisation convoitée, sera une bonne chose pour le mouvement.

La labellisation reflètera définitivement notre identité profonde, de l'expression d'un rassemblement humaniste et de traditions, porteur de valeurs républicaines de fraternité et de solidarité dans un traditionnel esprit festif, bienveillant et entreprenant, héritier du compagnonnage bâtisseur du Temple de Salomon et des cathédrales.

Elle permettra aussi de lier notre fort sentiment d'identité ; à nos racines, à notre histoire et à nos actions aux cœurs des territoires.

Elle nous permettra aussi de pérenniser ce que nous sommes réellement au présent, une authentique communauté culturelle et de traditions, un véritable agent économique impliqué au développement de notre territorialité, pour que perdurent nos traditions œnogastronomiques et notre art de vivre par la valorisation des produits, des recettes de terroir et des savoir-faire.

La lettre officielle de notre dossier a été déposée le 8 septembre entre les mains du Président de la République par Guillaume Gomez, Ambassadeur de la Gastronomie qui nous soutient depuis le premier jour.

Merci d'avoir pris le temps de m'écouter mais nous venons de faire, à Hasparren, un grand pas pour notre Avenir.

Merci Madame le Maire pour votre soutien indéfectible, merci à toi Christian pour ton aide et pour celle de ta confrérie et à Jean-Pierre pour sa participation permanente à nos côtés et à son immense Culture.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, avec ma fraternité confrérique la plus sincère, les assurances de ma très haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration

A handwritten signature in purple ink, appearing to read 'Bruno Carnez', written over a horizontal line.

Bruno CARNEZ

Dignitaire de la confrérie de l'Asperge